

Affaire suivie par : Mme MAXCH-TERRADE
Ref : 2023-
Téléphone: 04 66 36 43 04
courriel : isabelle.maxch@gard.gouv.fr

Nîmes, le **31 MARS 2023**

La préfète du Gard

à
Mesdames et messieurs les membres
de la Commission de Suivi de Site
(CSS) autour des installations de la
société HYDRAPRO à LEDENON

Objet : Réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) autour des installations de la société HYDRAPRO, sur le territoire de la commune de LEDENON

P.J. : Arrêté portant modification de la composition de la CSS
Un imprimé de mandat

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, l'arrêté préfectoral portant modification de la composition de la Commission de Suivi de Site (CSS) autour des installations de la société HYDRAPRO, à LEDENON, dans le cadre de l'article L125-2 du code de l'environnement.

Je vous informe que la prochaine réunion de la CSS se tiendra le :

mercredi 19 avril 2023 à 9H30
dans la salle des fêtes de Lédénon (Salle du Parc)
place de la Fontaine
30120 Lédénon

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est le suivant :
En salle des fêtes de Lédénon (durée environ 1h):

- Bilan d'activité de l'exploitant 2022
- Bilan de l'inspection des installations classées 2022
- Clôture de l'instruction de l'autorisation environnementale et des servitudes d'utilités publiques
- Questions diverses

Puis la réunion de la CSS se poursuivra par une visite sur le site Hydrapro de Lédénon. Pour cette visite, merci de vous munir d'un gilet jaune (obligatoire) et d'une paire de chaussure de sécurité (dans la mesure du possible).

Je vous remercie donc de bien vouloir participer à cette réunion, ou, en cas d'empêchement, de vous faire représenter par votre suppléant.

Pour les membres de la commission ne pouvant se faire suppléer, je rappelle que vous avez également la possibilité de donner mandat à un autre membre de la CSS.

Pour la Préfète et ses délégations,
L'Attaché, Chef de Bureau


Claude COMBEMALE

Liste des destinataires

Collège « Administrations de l'Etat » :

La préfète du Gard, ou son représentant,

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ou son représentant,

Le directeur des sécurités du service interministériel de défense et de protection civile du Gard, ou son représentant,

Le chef du service d'incendie et de secours du Gard ou son représentant,

Le directeur départemental des territoires et de la mer, ou son représentant,

Le directeur de l'agence régionale pour la santé de la région Occitanie.

Collège des « Elus de collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés »:

M. Frédéric BEAUME, maire de Lédenon

M. Dominique RANC, commune de Lédenon

M. Gérard BLANC, conseiller départemental du canton de Redessan

Collège des « Riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée » :

M. Jean-Francis GOSSELIN, Société de protection de la nature du Gard

M. Christian CAMELIS, Association pour la protection du cadre de vie de Lédenon

M. Guillaume VIGNEAU, responsable opération recherche Société Vilmorin, riverain

Collège « Exploitants d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant » :

Mme Magali FINAT, responsable site

M. Benoît BENÂTRE, directeur technique groupe

Mme Tiphaine LE ROUX, responsable des projets ICPE et sûreté des sites

Collège « Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission a été créée » :

Mme Karine RUBIO

M. Gaëtan ZAMORA